



# *Ville de Saint-Maurice*

*Val-de-Marne*

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 28 mai 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Vingt, le 28 mai 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Espace Delacroix à Saint-Maurice, sous la présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal, Monsieur Christian CAMBON jusqu'à l'élection de Monsieur Igor SEMO en tant que Maire.

#### **Etaient présents:**

Christian CAMBON, Krystina BEHETRE, Claudine DAHAN, Hélène COUPE, Françoise NOLOT, Dominique DUROSELLE, Robert ARCHAMBAULT, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Magdaléna AMOURETTI, Pascale CHENNE, Pascale FRESNE, Philippe BOURDAJAUD, Marie-Hélène AZOULAY, Igor SEMO, Alain RODRIGUEZ, Claire DELPECH-DRIANT, Christine BEAUCHEMIN-FLOT, Jean-Marc TAIEB, Michel BUDAKCI, Ismaël CHITOU, Patricia RICHARD, Pascal DURAY, Thibault VITRY, Gilles BAS dit TROTY, Cédric DAMIEN, Sébastien TIMPANO, Emeline DEVERLY, Patrick GRANGE, Katia LESSAULT, Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Mathilde KADDOUR.

#### **Etaient excusés représentés :**

Patrick BARUEL donne pouvoir à Katia LESSAULT.

A compter du point N°2, Jean-Marc TAIEB donne pouvoir à Michel BUDAKCI.

Madame Emeline DEVERLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex*

*Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97*

[www.ville-saint-maurice.com](http://www.ville-saint-maurice.com)

## 1. ELECTION DU MAIRE

Considérant les candidatures de :

Monsieur Igor SEMO pour la liste Union pour Saint-Maurice ;  
Madame Mathilde KADDOUR pour la liste Saint-Maurice en commun ;

Après avoir voté à scrutin secret ;

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 33  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : 16

### ONT OBTENU

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
Igor SEMO	27
Mathilde KADDOUR	3

Monsieur Igor SEMO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est élu Maire de Saint-Maurice.

## 2. FIXATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
27 POUR – 6 ABSTENTIONS**

## 3. ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS

Considérant la liste déposée par Union pour Saint-Maurice :

- 1- Madame Claudine DAHAN
- 2- Monsieur Philippe BOURDAJAUD
- 3- Madame Krystina BEHETRE
- 4- Monsieur Thibault VITRY
- 5- Madame Françoise NOLOT
- 6- Monsieur Michel BUDAKCI
- 7- Madame Pascale CHENNE
- 8- Monsieur Cédric DAMIEN
- 9- Madame Hélène COUPE

Après avoir voté à scrutin secret ;

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 33  
Nombre de bulletins blancs : 6  
Nombre de suffrages : 27  
Majorité absolue : 14

**ONT OBTENU**

LISTE	NOMBRE DE VOIX
Union pour Saint-Maurice - Claudine DAHAN	27

La liste Union pour Saint-Maurice – Claudine DAHAN a obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin.

Sont élus Maires-Adjoints :

- 1- Madame Claudine DAHAN
- 2- Monsieur Philippe BOURDAJAUD
- 3- Madame Krystina BEHETRE
- 4- Monsieur Thibault VITRY
- 5- Madame Françoise NOLOT
- 6- Monsieur Michel BUDAKCI
- 7- Madame Pascale CHENNE
- 8- Monsieur Cédric DAMIEN
- 9- Madame Hélène COUPE

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

5. DESIGNATION D'UN CONSEILLER TERRITORIAL AU SEIN DE L'EPT PARIS EST MARNE ET BOIS

Monsieur Igor SEMO est désigné Conseiller Territorial au sein de l'Etablissement Public Territorial paris Est Marne et Bois.

6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
27 POUR – 5 ABSTENTIONS – 1 CONTRE**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.**

**Le secrétaire de séance  
Emeline DEVERLY**

**Le Maire  
Igor SEMO**